Département de la HAUTE-SAVOIE

Communauté de communes
Usses et Rhône

Commune de CONTAMINE-SARZIN

Zonage de l'Assainissement - Volet Eaux pluviales
Annexes Sanitaires au PLU - Volet Eaux pluviales

Propositions de travaux et recommandations

Réglementation : Article L2224-10 du CGCT - Alinéa 4

"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Réseaux :

- Ø 200 B — Réseau EP public
- Fossé
- Ruisseau
- Drain

Travaux et recommandations :

- Recommandation — Recommandation à suivre
- Travaux à réaliser — Travaux à réaliser

Divers :

- Zone humide (inventaire départemental)
- PI PR PE — Périmètre de protection de captage (PI immédiat, PR rapproché, PE éloigné)
- SPU — Secteur Potentiellement Urbanisable
- Contour PLUi CC Val des Usses (Zones U et AU)
- Dysfonctionnement

Pour l'ensemble des SPU :

① Travaux à réaliser :

Compenser l'imperméabilisation par des dispositifs de rétention/infiltration des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle.

② Travaux à réaliser :

Définir et créer un exutoire pour ce SPU.

③ Travaux à réaliser :

Mettre en place une tranchée drainante et/ou un fossé à l'amont et/ou à l'aval des futures constructions.

① Recommandation :

Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements (limiter les ouvertures sur les façades exposées, mise en place de fossés, de haies,...).

② Travaux à réaliser :

Définir et créer un exutoire pour ce SPU.

③ Travaux à réaliser :

Mettre en place une tranchée drainante et/ou un fossé à l'amont et/ou à l'aval des futures constructions.

① Recommandation :

Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements (limiter les ouvertures sur les façades exposées, mise en place de fossés, de haies,...).

④ Travaux à réaliser :

Prolonger l'exutoire sur la zone.

③ Recommandation :

Ne pas entreposer de biens dans les zones exposées au risque de crues torrentielles.

④ Recommandation :

Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les épisodes de crues torrentielles.

② Recommandation :

Apporter une attention particulière à l'altitude des futures fondations de manière à pouvoir atteindre le réseau qui est peu profond.

Ruisseau dit du Creux de Villard

Ruisseau des Corbattes

Ruisseau de la Ravoire

Torrent les Usses

Cours d'eau temporaire

Drain existant

SPU 20 — SPU 21 — SPU 22 — SPU 23 — SPU 24 — SPU 25

Date : 03 juin 2019
Echelle : 1/ 5 000
Fichier : Zonage_EP_Contamine_sarzin.dwg
Dessin : A. CAMPOS

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cosmipole
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<<Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés>> <<Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite>>

Echelle
0 100 200 m